



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 janvier 2018

Platformisation 2027 Conséquences de l'ubérisation sur la santé et la sécurité au travail

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) a conduit un exercice de prospective sur la platformisation et ses impacts en santé et sécurité au travail, à horizon 2027. Les travaux de l'INRS montrent l'intérêt des plateformes à s'engager durablement dans une démarche de prévention des risques professionnels. A cette occasion, l'INRS publie une note de synthèse sur ce sujet.

Le monde du travail assiste à une profonde transformation de ses modèles d'organisation, de production et de commercialisation. De nouvelles formes d'emploi et d'organisation du travail posent alors la question des conséquences possibles sur la santé et la sécurité de ces travailleurs du 21^{ème} siècle.

Ces dernières années, le développement des plateformes d'intermédiation qui permettent une mise en relation massive de clients et de prestataires de services s'accompagne de nombreuses interrogations de la part des acteurs du travail. Si ce phénomène reste encore marginal - environ 200 000 travailleurs concernés¹ - il interpelle, car les organisations du travail mises en place par ces nouveaux acteurs échappent largement aux cadres de régulation en vigueur. De plus, ces nouvelles pratiques ont déjà un effet sur l'organisation de nombreuses entreprises traditionnelles.

A la demande des partenaires sociaux siégeant à son Conseil d'administration, l'INRS a conduit un exercice de prospective afin d'identifier les conséquences en santé et sécurité au travail des évolutions possibles de la platformisation au cours des 10 prochaines années. Plusieurs scénarios et 3 secteurs d'activité (santé, commerce et second œuvre du bâtiment) ont été étudiés.

¹ Les plateformes collaboratives, l'emploi et la protection sociale - Rapport IGAS - Mai 2016

Un bouleversement du travail et de la prévention des risques professionnels

Ce travail de prospective mené par l'INRS a permis de mettre en évidence un certain nombre de points de vigilance :

- L'organisation des plateformes et leurs modes de fonctionnement rendent complexe l'application des principes de prévention tels que l'évaluation et la suppression des risques.
- Les indépendants qui travaillent pour ces plateformes sont particulièrement exposés à certains facteurs de risques psychosociaux : intensification du travail, faible autonomie, appauvrissement des relations sociales, insécurité des situations de travail...

Et de nouvelles opportunités :

- Dans certains secteurs, comme le second œuvre du bâtiment, ce phénomène pourrait contribuer à l'amélioration des conditions de travail. En effet, les plateformes peuvent devenir un support utile à l'artisan dans l'organisation de son travail, la préparation de ses chantiers et la gestion des relations avec les clients.
- Demain, les capacités d'innovation des plateformes pourraient être mobilisées pour garantir un niveau élevé de protection de la santé des travailleurs. Elles auraient l'opportunité de devenir des relais de prévention en déployant des standards de sécurité ou des équipements de travail plus sûrs. Cependant, pareille orientation dépendra des choix opérés par ces plateformes.

« L'expérience travailleur » : un défi pour les plateformes

Les plateformes en forte concurrence entre elles, ont besoin de fidéliser les travailleurs indépendants pour garantir des prestations de qualité. En conséquence, la préservation de la santé des travailleurs pourrait constituer un atout pour les attirer et les maintenir en poste. Aujourd'hui ces plateformes sont focalisées sur l'optimisation de « l'expérience client », l'INRS les invite à s'intéresser davantage à l'amélioration de « l'expérience travailleur » et à intégrer la santé au travail le plus en amont possible dans les nouvelles organisations.

Cet exercice de prospective a été mené par l'INRS en partenariat avec la CNAMTS, l'Observatoire national de l'ubérisation, le RSI, le CREDOC, le Centre des jeunes dirigeants (CJD), l'ANACT, la CRAMIF, l'OPPBTP et 4 services de santé au travail (ACMS, AMETIF, CIAMT et SESTDIF). Ces travaux s'inscrivent dans la continuité du précédent exercice publié en 2016 sur les modes et méthodes de production à l'horizon 2040.

Pour en savoir plus :

Retrouvez la note de synthèse et les précédents travaux de prospective de l'INRS : <http://www.inrs.fr/prospective>

A propos de l'INRS : L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la CNAMTS, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 580 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris (209 personnes) et en Lorraine (371 personnes). L'INRS est financé par la Sécurité Sociale – Accidents du travail / Risques professionnels.

Notre métier, rendre le vôtre plus sûr
Et pour suivre l'actualité de l'INRS : www.inrs.fr ; www.twitter.com/INRSfrance



**Contact Presse : Marie-Eva PLANCHARD – Tél. : 01 40 44 14 40 –
courriel : marieeva.planchard@inrs.fr**